



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1012

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, le règlement suivant :

1012 - Règlement concernant les branchements de services d'aqueduc et d'égouts, et la gestion des eaux pluviales

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU' il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 2 OCTOBRE 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "ABD".

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier